

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS.	7
PRÉFACE	11
INTRODUCTION	15
PREMIÈRE PARTIE. — Prolégomènes historiques.	21
SECTION I. — NAISSANCE DES MINORITÉS.	21
SECTION II. — EVOLUTION JURIDIQUE D'UNE NOTION ÉTHIQUE	23
CONCLUSION	29
DEUXIÈME PARTIE. — Les droits de l'homme, fondements juridiques de la protection des minorités dans les traités de 1919-1920	31
SECTION I. — LES TRAITÉS DES MINORITÉS	32
SECTION II. — LE CONTENU ET LES BÉNÉFICIAIRES DES DROITS	36
CONCLUSION	40
TROISIÈME PARTIE. — Les droits de l'homme, fondements juridiques de l'exclusion des minorités dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Conséquences et résurgences	45
SECTION I. — LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE : UNE SOLUTION RADICALE : LES TRANSFERTS	45
SECTION II. — L'ONU	47
1. <i>La création de l'ONU et le concept de sécurité internationale</i>	48

2. <i>La place des minorités dans la Déclaration universelle des droits de l'homme</i>	50
3. <i>La définition des minorités ou le rocher de Sysiphe</i>	54
4. <i>Nations Unies : une approche en ordre dispersé et inopérant.</i>	59
SECTION III. — LA DIMENSION EUROPÉENNE ET LA PERSISTANCE DE LA QUESTION DES MINORITÉS	62
1. <i>Le Conseil de l'Europe</i>	62
2. <i>La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE)</i>	64
CONCLUSION	69
QUATRIÈME PARTIE. — Droits de l'homme et droits pour les minorités, universalité de sens et réalité plurielle : un droit commun pour une multiplicité de valeurs	71
SECTION I. — IMPOSSIBILITÉ ET INOPORTUNITÉ D'UNE ÉLABORATION NORMATIVE INTERNATIONALE	71
1. <i>Droits individuels et droits collectifs : une fausse querelle</i>	72
2. <i>Droits de l'homme et ordre démocratique</i>	76
3. <i>Une réalité multiple</i>	78
SECTION II. — ETAT-NATION OU ETATS-NATIONS ?	79
1. <i>Etat et nationalités</i>	79
2. <i>Autonomies, citoyenneté et nationalité</i>	83
CONCLUSION	91
CINQUIÈME PARTIE. — La garantie collective des droits de l'homme des minorités	93
SECTION I. — DES PROCÉDURES INADAPTÉES	93
1. <i>Le Haut Commissaire pour les minorités nationales de la CSCE</i>	93
2. <i>Les procédures de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme</i>	96
SECTION II. — LE DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX AU CONSEIL DE L'EUROPE	98

SECTION III. — PROJET D'UNE INSTANCE ASSURANT LA GARANTIE :	
UN MÉCANISME À GÉOMÉTRIE VARIABLE CAPABLE DE MESURES	
D'APPLICATION SPÉCIFIQUES 102	
1.	<i>Composition de l'instance</i> 102
2.	<i>Nature de l'instance</i> 107
3.	<i>Fondement juridique de l'action : un Fonds commun de principes concordants</i> 108
4.	<i>Fonctions de l'instance</i> 109
5.	<i>Saisine de l'instance</i> 114
6.	<i>Fonctionnement de l'instance</i> 119
CONCLUSIONS GÉNÉRALE 121	
ANNEXES 129	
I.	<i>Différences essentiels entre minorités, travailleurs migrants et peuples autochtones</i> 131
II.	<i>Traité entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire Britannique, la France, l'Italie, le Japon et la Pologne, signé à Versailles le 28 juin 1919, entré en vigueur le 10 janvier 1920</i> 133
III.	<i>Traités, conventions et déclarations de l'entre-deux guerres contenant des dispositions protégeant les minorités</i> 139
IV.	<i>Documents des Nations Unies relatifs aux minorités</i> 140
V.	<i>Propositions de définitions du terme minorité</i> 141
VI.	<i>Extraits de la convention des Nations Unies concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement</i> 144
VII.	<i>Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (Résolution 47/135 adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1992).</i> 146
VIII.	<i>Recommandations de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe (Recommandations 1177 et 1201)</i> 153
IX.	<i>Memorandum de la délégation juive à la conférence de paix de 1919-1920 (Texte anglais)</i> 165

X.	<i>Mandat du Haut Commissaire pour les minorités nationales de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Chapitre II du Document de Helsinki 1992)</i>	168
XI.	<i>Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (19)</i>	172
	TABLE DES MATIÈRES	197

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT, société anonyme, Bruxelles
Admin.-Dir. gén. : JEAN VANDEVELD, av. W. Churchill, 221, 1180 Bruxelles